

Nourriture et produits non alimentaires

L'accès à la nourriture et aux produits non alimentaires adéquats et appropriés est crucial pour le bien-être, la dignité et la santé des bénéficiaires.

L'**aide alimentaire** doit être précédée d'une évaluation des besoins visant à définir la taille des rations, la fréquence de distribution, le type de nourriture et les modalités de distribution, ainsi que les besoins particuliers de groupes spécifiques. Les produits alimentaires doivent être disponibles en quantité suffisante et adaptés à la culture et à la religion des bénéficiaires, donc, en fonction du profil des bénéficiaires, diverses sélections de produits alimentaires peuvent être nécessaires. Les bénéficiaires doivent être consultés afin de définir les listes de produits alimentaires préférés et de prendre en compte les exigences alimentaires spécifiques (par exemple, le lait maternisé pour l'allaitement).

Pour répondre aux **besoins nutritionnels de base de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**, les rations alimentaires sont généralement basées sur l'apport calorique minimal de 2 100 kilocalories par personne/par jour (560 grammes de nourriture par jour pour un adulte moyen, dont 10 à 12 % de l'énergie totale provenant des protéines, 17 % de l'énergie totale provenant des matières grasses et un apport adéquat en micronutriments grâce à des aliments frais et enrichis). Les femmes enceintes auront besoin de 300 kcal supplémentaires par jour ainsi que d'une alimentation équilibrée, tandis qu'une femme qui allaite aura besoin de 500 kcal supplémentaires par jour.

Meilleures pratiques observées sur le terrain

L'accès à la nourriture est un puissant instrument de cohésion sociale. En Éthiopie, les centres de transit de l'OIM pour les réfugiés organisent régulièrement des événements culturels alimentaires. Les bénéficiaires utilisent la cuisine des locaux pour préparer leurs plats traditionnels, qui seront ensuite présentés et partagés avec les autres.

Il est possible que certains bénéficiaires recevant de l'aide dans les centres aient pu souffrir de **malnutrition** avant leur migration ou pendant le voyage. Il est dès lors important d'identifier les cas de malnutrition et d'assurer un traitement spécial dispensé par des professionnels de la santé et une alimentation complémentaire (pour plus d'informations, veuillez consulter les standards minimums de Sphère pour la sécurité alimentaire et la nutrition). En outre, les **troubles alimentaires** peuvent se produire ou être exacerbés par le stress et les traumatismes, de sorte que des interventions liées à la santé mentale et au soutien psychosocial (SMSPS) peuvent être nécessaires. Si la nourriture est fournie par un fournisseur de services, l'organisation qui gère le centre est tenue de veiller à la **qualité, à la quantité et à l'adéquation des repas** et, le cas échéant, de demander des ajustements. Des réunions régulières doivent être organisées avec le fournisseur qui devra veiller au respect des normes nationales en matière d'hygiène alimentaire. Si nécessaire, les fournisseurs de services doivent être en mesure de répondre à toute exigence alimentaire spécialisée, par exemple pour des raisons médicales. Selon le type de centre, le stockage de certains **aliments secs** peut être recommandé (par exemple, nouilles instantanées, biscuits et collations) à distribuer en cas de circonstances imprévues ou d'arrivées/départs en dehors des heures normales de distribution de la nourriture. Dans certaines structures, des dispositifs de **cuisson en interne** peuvent également être mis en place, mais une attention particulière doit être accordée à l'atténuation des risques éventuels (problèmes d'hygiène, intoxications alimentaires, incidents, etc.).

L'identification correcte des **besoins et des lacunes en matière de produits non alimentaires** est également une composante importante des interventions d'aide directe des centres. Les besoins des bénéficiaires varient largement en fonction de divers facteurs, notamment leur niveau de détresse, leur sexe et leur âge, le lieu et les conditions météorologiques. La sélection des produits non alimentaires doit se faire en collaboration avec les bénéficiaires et les besoins spécifiques de tous les groupes doivent être pris en compte tout en respectant le contexte et la ou les cultures.

Les lots de produits non alimentaires comprennent généralement des **vêtements, du matériel de literie, des kits d'hygiène de base et d'autres produits essentiels** permettant de répondre aux besoins personnels immédiats. Conformément aux recommandations Sphère, les bénéficiaires recevront deux ensembles complets de vêtements de sport à la bonne taille, y compris des sous-vêtements et des chaussures ou des sandales. Des articles supplémentaires comme par exemple des chapeaux ou des écharpes peuvent également être ajoutés, ainsi que des valises ou des sacs à dos pour voyager. Si un hébergement est fourni, les bénéficiaires auront accès à une combinaison d'articles de literie, y compris, si nécessaire, des moustiquaires imprégnées et une couverture de qualité et de résistance thermique appropriées.

Les **kits d'hygiène personnelle** comprennent généralement : un seau, une serviette, 200 g de savon à lessive, 250 g de savon de bain, une brosse à dents, de la pâte dentifrice et, le cas échéant, des articles sanitaires pour femmes et des couches pour enfants adaptés à la culture (quantités calculées par mois). D'autres articles peuvent être distribués en fonction de leur adéquation culturelle et de leur disponibilité, par exemple : un rasoir jetable, un peigne, un coupe-ongles et une lotion répulsive. Les bénéficiaires présentant des vulnérabilités spécifiques (par exemple les personnes malades, les personnes âgées, les femmes enceintes et allaitantes et les enfants) peuvent recevoir des vêtements et des articles de literie supplémentaires.

Enfin, si **des études ou une formation** sont proposées par le centre, des kits comprenant des cahiers, des crayons et d'autres articles de base seront prévus pour les participants.

La distribution des produits non alimentaires est un aspect particulièrement difficile de l'aide directe. Des **critères prédéterminés, clairs et transparents pour la répartition des produits non alimentaires** doivent être identifiés par le personnel des centres et communiqués aux bénéficiaires afin d'éviter d'éventuelles tensions ou inégalités. Les problèmes qui se posent fréquemment lors de la distribution sont le manque de connaissance des procédures de distribution, les articles défectueux ou de mauvaise qualité et les fausses demandes pour recevoir une plus grande quantité. Les colis doivent donc contenir des articles standardisés et comparables, de sorte à éviter tout sentiment d'iniquité. Des lignes prioritaires de distribution doivent être organisées pour les personnes handicapées ou ayant d'autres besoins particuliers, et les bénéficiaires seront invités à se porter volontaires pour participer à la distribution. Comme pour ce qui est de la nourriture, l'organisation qui gère le centre est tenue de veiller à la qualité et à l'utilité des articles fournis, et il est important de disposer d'un système de suivi de la distribution des produits non alimentaires. Les bénéficiaires seront informés de leurs droits et des biens qui sont distribués, et un mécanisme de plainte sera mis en place pour garantir la responsabilisation et prévenir les risques d'exploitation et d'abus liés à la fourniture de l'aide (veuillez également vous référer à [cette section](#)). Un entreposage et un stockage appropriés sont essentiels pour garantir la sécurité et l'hygiène des articles (pour plus d'informations, veuillez consulter [cette section sur les achats et la logistique](#)).

En fonction du contexte et des besoins spécifiques des bénéficiaires, des **modalités autres que la distribution en nature** peuvent être choisies pour la distribution de produits alimentaires et de produits non alimentaires, telles que le transfert d'argent pour l'achat de produits alimentaires et de biens ou la distribution de bons d'achat. Le choix des modalités de transfert doit se fonder sur une analyse approfondie du contexte et de l'impact des différentes options. Les systèmes de paiement en espèces et de bons d'achat autonomisent les bénéficiaires, réduisent les coûts opérationnels liés à l'achat et à la distribution et profitent à l'économie locale. Toutefois, un suivi étroit sera effectué par le personnel des centres des MRRM afin d'évaluer la manière dont l'argent est dépensé et l'impact sur les besoins des bénéficiaires, car ces systèmes comportent un risque plus élevé de détournement de l'aide.

References and Tools

- [The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response \(Chapter on Food security and nutrition\)](#)
- [IOM, NRC and UNHCR Camp Management Toolkit \(Chapter 13 – Food Security and non-](#)

[food items, pg. 186\)](#)

- [IOM and UNHCR Collective center Guidelines \(Chapter 10 – Food distribution; Chapter 11 – NFIs distribution\)](#)
- [Semera Ethiopia Migration Response Center SOPs \(NFIs, bedding, food, p. 40\)](#)
- [TC SOPs \(SSA\) Annex 3. Meal Control Sheet, p. 52](#)
- [TC SOPs \(SSA\) Annex 5. Clothing distribution form, p. 53](#)
- [TC SOPs \(SSA\) Annex 13. Example Menus, p. 62](#)
- [East Africa transit centers guidelines: Standard operating procedures, forms, new hotel SOPs and much more](#)

Catégorie

Services de protection et d'aide